COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE

Délibération n°2024-132 du 11 décembre 2024
Portant sur la décision modification n°3/2024 du budget ASSAINISSEMENT
Admissions en non-valeur et annulations de titres d'exercices antérieurs

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le onze décembre à 17 heures, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, légalement convoqué le 5 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes d'AUZANCES, sous la présidence de Madame Valérie SIMONET, Présidente.

Nombre de conseillers en exercice : 62

Présents : 38	Votants : 48	POUR : 48
Pouvoirs : 10	Abstention : 0	CONTRE : 0
Excusés : 9 Absents : 5	Exprimés : 48	

Présents : MM. SIMONET V, BERTHON, GRASS, GRANGE, DESCLOUX, SIMON, LE CORRE, JAMME, FERRIER, DECHAMPS *suppléante* JOULOT, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, PIERRON, MOUNAUD, NOVAIS, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, SCHMIDT, MOREAU, PLAS, DESGRANGES, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, MORANÇAIS, PINLON, TRIMOULINARD, BREUIL, CHADEYRON *suppléante* GUYONNET, GLOMOT, PARROT *suppléante* DUBSAY, FAUCHER.

Pouvoirs : SCARAMUCCIA à SIMON, LUQUET L à TRIMOULINARD, GALINDO à LUQUET A, VIRGOULAY à COTENTIN, BOUDINEAU à FERRIER, RAMOS à FAUCONNET, VENTENAT à GRASS, VIALTAIX à DESGRANGES, DESARMENIEN à SIMONET V, FONTVIELLE à NOVAIS.

Excusés : BIGOURET, RICHIN, CONCHON, GIRAUD LAJOIE, WELZER, CHEFDEVILLE, CORDIER, ROULLAND, LARGE.

Absents : SIMONET B, VERDIER, PERRIER F, D'HULSTER, BRUNET.

Secrétaire de séance : Félix BERGER

Rapporteur : Valérie SIMONET, Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Le Service de Gestion Comptable nous interpelle sur la nécessité de régulariser les dépenses sur les admissions en non-valeur et sur les annulations de titres d'exercice antérieur sur l'exercice concerné.

Il apparaît donc nécessaire d'ajuster les crédits du budget annexe « Assainissement », comme suit :

Fonctionnement			Investissement		
Article / Chapitre	**Dépenses**	**Recettes**	**Article / Chapitre**	**Dépenses**	**Recettes**
61523	- 2 783,24€				
6541	2 970,00€				
67 / 673	200,00€				
77 / 778		386,76€			
TOTAL	**386,76€**	**386,76€**			

Il est proposé au Conseil communautaire de :

- VALIDER le projet de réajustement des crédits proposé;
- AUTORISER le Président à effectuer toutes les démarches afférentes à ce dossier.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ.

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20241211-2024-132-BF
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Affiché et transmis en sous-préfecture le 19 décembre 2024
Pour copie conforme, le 19 décembre 2024

La Présidente,
Valérie SIMONET

MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE
Rue de l'Etang
23700 AUZANCES
Tél. 05 55 67 04 99
Fax 05 55 83 01 01

Le Secrétaire de séance,
Félix BERGER

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20241211-2024-132-BF
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024